

CANADA

Province de Québec

Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

Municipalité de Grand-Remous

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le 1^{er} juin 2020 à compter de 19h00 heures à la salle du centre Jean-Guy Prévost au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

Sont présents :

Mme Jocelyne Lyrette, mairesse
Mme Julie Paiement, conseillère
M. Jacques Rodgers, conseiller
M. Gilles Richard, conseiller
Mme Audrey Robitaille, conseillère
M. Éric Bélanger, conseiller

Absence motivée :

Mme Christiane Cyr, conseillère

M. Jean-Marie Gauthier, directeur général fait office de secrétaire de la séance. Nathalie Laviolette, adjointe, est aussi présente.

Assistance

Aucune assistance n'est permise à cause du Covid-19

Ouverture de la séance ordinaire

La mairesse, **Jocelyne Lyrette**, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la séance ouverte à 19h00 heures.

ORDRE DU JOUR

000 - OUVERTURE DE LA RENCONTRE

- 000-01** Ouverture de la séance ordinaire
- 000-02** Adoption de l'ordre du jour
- 000-03** PÉRIODE DE QUESTIONS
- 000-04** Dépôt du rapport d'activités de la mairesse

100 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 110** **Conseil et personnel municipaux**
- 110-01** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020
- 130** **Gestion financière et administrative**
- 130-01** Adoption des comptes payés de mai 2020

- 130-02 Adoption des comptes dus de mai 2020
- 130-03 Adoption des salaires de mai 2020
- 130-04 Remise de taxes
- 130-05 Mandat supplémentaire pour la firme Amyot/Gélinas
- 130-06 Augmentation de protection
- 130-07 Entente de services – Croix-Rouge
- 130-08 Réouverture du bureau
- 130-09 Transfert budgétaire
- 130-10 Achat de deux postes de travail
- 130-11 offre d'achat de terrain
- 130-12 Formation pour les mises à jour de la MRCVG
- 130-13 Adhésion 2020-2021 - PERO

200 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 200-01 Avis de motion (non-résident)
- 200-02 Dépôt du projet de tarification – non-résident
- 200-03 Entente pinces désincarcérations(reporté)

300 - TRANSPORT

- 300-01 Dépôt des soumissions chemin Quatre-Pattes
- 300-02 Octroi du contrat – chemin Quatre-Pattes
- 300-03 Réparation chemin Baie-au-Sable
- 300-04 Utilisation marge de crédit
- 300-05 Demande d'aide PAVL

400 - HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

500 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

600 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

- 600-01 Adoption du règlement sur les ventes de garage
- 600-02 Avis de motion – Modification règlement sur animaux de ferme
- 600-03 Dépôt du projet de règlement animaux de ferme
- 600-04 Avis de motion – règlement dérogations mineures
- 600-05 Dépôt du projet de modification règlement #990802-138
- 600-06 Avis de motion – règlement sur les nuisances
- 600-07 Dépôt du règlement sur les nuisances
- 600-08 Achats de fleurs
- 600-09 Mise à l'eau chemin Dan-Lunam – mandat Joël Lacroix

700 - LOISIRS, CULTURE ET ÉDUCATION

800 – CORRESPONDANCE

900 - VARIA

1000 - PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

1100 –Levée de la séance

O-060120-101 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par **Audrey Robitaille** et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution

Adoptée à l'unanimité

1^{ère} PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question.

Dépôt du rapport d'activité de la mairesse

O-060120-102 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020

Il est proposé par **Julie Paiement** et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020 à 19h, soit adopté tel que rédigé par le directeur général.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-060120-103 Présentation et adoption des comptes payés de mai 2020

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu que les comptes payés de mai 2020 soient adoptés, au montant de **113 223.08 \$**.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-060120-104 Présentation et adoption des comptes à payés de mai 2020

Il est proposé par **Julie Paiement** et résolu que les comptes dus de mai 2020 soient adoptés, au montant de **25 218.29 \$**.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-060120-105 Présentation et adoption des salaires payés de mai 2020

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu que les salaires payés de mai 2020 soient adoptés, au montant de **46 121.40 \$**.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-060120-106 Remise de taxes

ATTENDU QUE le commerce identifié par le matricule 4965 00 8975 est totalement fermé depuis au moins deux ans.

ATTENDU QUE le propriétaire a fait une demande pour le remboursement de ses taxes de services (Ordures/recyclage).

ATTENDU QUE le dossier a été soumis lors d'un comité de travail tenu le 4 mai 2020.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Gilles Richard** et résolu de rembourser les taxes de services au montant de 642.88.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-060120-107 Mandat supplémentaire

ATTENDU QUE lors de la vérification 2019 effectuée par la firme Amyot/Gélinas, du travail supplémentaire a été effectué tout en ne faisant pas partie de la soumission déposée.

ATTENDU QU'une majeure partie de ce travail supplémentaire est la conséquence des ventes pour taxes et des terrain vendus.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu d'autoriser la facture supplémentaire au montant de 2 227\$ plus les taxes applicables.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-060120-108 Augmentation de protection

ATTENDU QU'actuellement, la municipalité possède la limite minimum de 5000\$ pour les sections suivantes.

- Détournement
- Perte ou détérioration sur les lieux
- Perte ou détérioration hors des lieux
- Contrefaçon

ATTENDU QUE le nouveau guichet installé par la Caisse Populaire n'accepte pas les dépôts.

ATTENDU QU'une employée doit se déplacer à Maniwaki régulièrement pour effectuer des transactions bancaires

ATTENDU QUE ces déplacements obligatoires augmentent les risques d'accidents, de vols ou de pertes d'argent

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Audrey Robitaille** et résolu d'augmenter la couverture à 15 000\$ tel que recommandé par notre assureur.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-060120-109 **Entente de services – Croix-Rouge**

Il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu de contribuer une somme de 194.99\$ à la Croix-Rouge Canadienne selon l'entente de services de juin 2020 à mai 2021.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-060920-110 **Réouverture du bureau**

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu que la réouverture du bureau municipal au public s'effectue le 2 juin 2020

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-060920-111 **Transfert budgétaire**

ATTENDU QUE le conseil a autorisé une somme de 8 000\$ à même le budget 2020 dans le compte 02-639-00-996 afin d'offrir un programme de petites rénovations destinées aux contribuables dans le besoin.

ATTENDU QUE suite à la pandémie de la Covid-19, le conseil a décidé de créer une banque alimentaire ainsi qu'un service d'aide aux personnes dans le besoin.

ATTENDU QUE le conseil a décidé de transférer le budget dédié aux petites rénovations #02-639-00-996 et le transférer au compte "Banque alimentaire et aide aux citoyens # 02-520-00-971 pour la totalité de la somme soit 8 000\$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Julie Paiement** et résolu d'autoriser le transfert budgétaire de 8 000\$ comme suit :

	<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
02-639-00-996	8000	
02-520-00-971		8000

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-060120-112 Achat de deux postes de travail

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des soumissions sur invitation à deux fournisseurs pour le même produit.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Audrey Robitaille** et résolu d'accepter l'offre de "Informatique Sylvain Patry" pour l'Achat de deux ordinateurs Lenovo au montant de 979.99 chacun tel que décrit dans sa soumission étant la plus basse des deux.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-060120-113 Offre achat de terrain

Il est proposé par **Gilles Richard** et résolu d'accepter l'offre d'achat de Système Bysantines Inc. pour le terrain ayant le matricule 4865-81-7828, situé au coin du chemin Bourque et la route 117 au montant de 6 000\$.

Cette vente devra inclure au contrat notarié, que l'acheteur s'engage à enlever toutes roches actuelles bornant le terrain et de les transporter à un endroit autorisé par la municipalité.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-010620-114 Formation pour les mises à jour de la MRCVG

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu d'autoriser la formation à Nathalie Laviolette et Christiane Gagnon avec la compagnie Coopérative d'Informatique Municipal (CIM), pour les mises à jour de la MRCVG dans le système informatique au montant de 595.00\$ plus les taxes applicables.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-010620-115 Adhésion 2020-2021 – PERO

Il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu d'autoriser le paiement de 229.95\$ représentant le coût pour l'adhésion 2020-2021 au PERO.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution

Adoptée à l'unanimité

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par **Julie Paiement** afin de déposer un projet de règlement concernant la tarification imposée à un non-résident nécessitant que les services incendies se rendent sur les lieux advenant un accident sur le territoire de la municipalité.

O-010620-116 Dépôt d'un projet de règlement – non-résident

Un projet de règlement est déposé par **Julie Paiement**, concernant la tarification imposée à un non-résident dont les services incendies se rendent sur les lieux advenant un accident sur le territoire de la municipalité.

Point reporté Entente relative à la fourniture d'un servie d'intervention en désincarcération

Dépôt des soumissions pour le chemin Quatre-Pattes

O-010620-117 Octroi de contrat – Chemin Quatre-Pattes

CONSIDÉRENT QUE des soumissions publiques furent publiées sur le site SEAO;

CONSIDÉRENT QUE lors de l'ouverture des soumissions qui a eu lieu le 14 mai 2020, six entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT QUE la soumission conforme la plus basse a été déposée par Excavatech au montant de 475 901.47\$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Gilles Richard** et résolu d'octroyer le contrat à la firme Excavatech au montant de 475 901.47\$

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-010620-118 Réparation – Chemin Baie-au-Sable

ATTENDU QUE des dommages importants ont été causés sur le chemin Baie-au-Sable suite au lessivage d'un ponceau le 4 mai dernier;

ATTENDU QU'À chaque année, des dégâts sont causés par ce même ponceau;

ATTENDU QUE suite à une visite de notre ingénieur Joël Lacroix, celui-ci recommande l'installation d'un ponceau de 12 mm par 15 mètres de longueur;

ATTENDU QUE le même ingénieur estime les travaux à 29 280.43\$ avant taxes;

ATTENDU QUE le député de Gatineau, m. Robert Bussière, recommandera une somme de 25 000 \$ au MTQ, tel qu'indiqué dans un courriel de madame Pascale Labelle en date du 23 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu d'autoriser le directeur général à compléter et à signer le formulaire afin de confirmer la demande de subvention au montant de 30 000\$.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-010620-119 Utilisation de la marge de crédit

ATTENDU QUE le conseil a octroyé un contrat au montant de 643 647\$ à la firme Excavation Boldex pour la réfection du chemin Ste-Famille;

ATTENDU QUE le conseil a octroyé un contrat au montant de 475 902\$ à la firme Excavatech pour la réfection du chemin Quatre-Pattes;

ATTENDU QUE des contrats ont été octroyés suite à des appels des appels d'offres publiques diffusés sur le site SEAO;

ATTENDU QUE la somme des deux contrats représente un investissement total de 1 175 304\$;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une subvention de 593 020\$ du MTQ pour le chemin Ste-Famille;

ATTENDU QU'une somme de 179 827\$ a été reçue par la municipalité représentant 20% de la subvention totale du 899 135\$ du programme TECQ 2019-2023;

ATTENDU QUE ces deux subventions représentent un montant de 772 847\$;

ATTENDU QUE le conseil doit combler l'écart de 402 457\$ afin de payer les deux projets;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Gilles Richard** et résolu que ce montant d'écart soit réparti comme suit :

Hypothèse B

- 25 000 provenant du budget
- 75 000 provenant des fonds réservés des redevances
- 150 000 provenant du surplus non affecté

Ces montant totalisant 250 000\$, le solde de 152 457\$ sera payé à même la marge de crédit autorisée

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-010620-120 Demande d'aide financière – Programme Aide Voirie Locale

ATTENDU QUE le ministre des transports a annoncé en date du 19 mai une augmentation de 369M. pour le réseau routier, dont 100 millions est ajouté au Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL);

ATTENDU QUE la municipalité de Grand-Remous désire se prévaloir d'une aide financière à même ce programme;

ATTENDU QUE le comité de voirie locale a identifié des chemins et rues où d'importants travaux de réfection sont nécessaires;

ATTENDU QUE les chemins identifiés sont ceux-ci :

- La 2^e portion du chemin Bourque
- Réfection de la chaussée sur les chemins Harry-John et Pin-Rouge
- Réfection complète de la rue De la Montagne

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu d'autoriser la direction générale à présenter une demande de subvention au montant de 400 000\$ dans le cadre du PAVL

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-010620-121 Adoption du règlement #060420-315

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Gilles Richard lors de la séance du 2 mars 2020, concernant des modifications à apporter aux règlements # 030418-307 et # 191112-239 concernant la fréquence et les dates autorisées pour les ventes de garage.

ATTENDU QUE le projet de règlement # 060420-315 a été déposé par le conseiller Gilles Richard lors de la séance ordinaire du 2 mars 2020.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Gilles Richard** et résolu que le règlement # 060420-315 soit adopté avec les modifications suivantes et que les ventes de garage sont autorisées quatre (4) fois par année du vendredi au lundi inclusivement lors des fêtes suivantes :

- Fête des patriotes
- Fête du Canada
- 2^e fin de semaine des vacances de la construction
- Fête du travail
-

Avis de motion donné : 2 mars 2020
Dépôt du projet du règlement : 2 mars 2020
Dépôt et adoption du règlement : 1^{er} juin 2020
Publication et entrée en vigueur : 2 juin 2020

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par **Audrey Robitaille** afin d'apporter des modifications au règlement #2019-313 (petits animaux)

Dépôt du projet de modification au règlement #2019-313

Le projet de modification de l'article 10.8.2 est déposé par **Audrey Robitaille** afin d'apporter le changement de 5000 m² par 2000 m² dans la zone urbaine ainsi que changer 10 000m² par 5 000m² dans la zone périphérique.

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par **Julie Paiement** afin d'apporter une modification à l'article 6 du règlement # 990802-138 – Dérogations mineures.

Dépôt d'une modification au règlement # 990802-138

Le dépôt du projet de modification est déposé par **Julie Paiement** afin de modifier l'article 6, soit de remplacer le montant de 175\$ par 200\$.

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par **Éric Bélanger** afin de remettre en vigueur le règlement 09-05-11-217 intitulé "Règlement concernant les nuisances"

O-010620-122 Dépôt du règlement #09-05-11-217

Le dépôt du règlement #09-05-11-217 intitulé "Règlement concernant les nuisances" est déposé par **Éric Bélanger**

O-010620-123 Achat de fleurs

Il est proposé par **Audrey Robitaille** et résolu d'autoriser l'achat de fleurs au montant de 1061\$ taxes incluses.

La dépense sera imputée au compte 02-610-522-01 « Embellissement des parcs » un budget de 1 000\$ est disponible.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-010620-124 Réparations de la descente de bateaux – chemin Dan-Lunam

Il est proposé par **Gilles Richard** et résolu d'autoriser Joël Lacroix à préparer le devis pour les réparations requises pour la descente de bateaux du chemin Dan-Lunam.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-010620-125 Levée de la séance

Le conseiller, **Jacques Rodgers**, propose et il est résolu que la séance soit levée. Il est présentement 19h19 précis.

Adoptée à l'unanimité

Jocelyne Lyrette
Mairesse

Jean-Marie Gauthier
Directeur général

Je, Jocelyne Lyrette, ai approuvée toutes et chacune des résolutions contenues au procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général/greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 du Code municipal.

